

Italie : Réforme constitutionnelle et activisme politique chrétien

Article rédigé par *Mgr Alessandro Maggolini**, le 28 juin 2006

Retour à la case départ. L'Italie a rejeté par référendum, ce 25 juin, le projet de réforme constitutionnelle mis au point par le gouvernement Berlusconi pour renforcer le pouvoir de l'État et aménager l'autonomie des régions.

La question a divisé les catholiques : quelques jours avant le scrutin, l'évêque de Côme s'est interrogé sur l'activisme de l'Action catholique milanaise, qui militait pour le "non". Une réflexion utile sur la responsabilité des mouvements d'Église placés — en principe — sous l'autorité d'un évêque.

P:first-letter {font-size: 300%;font-weight: bold;color: #CC3300; float: left }DEPUIS QUELQUE TEMPS, on discute de la question de savoir s'il faut voter ou non – et comment – les 25 et 26 juin au référendum prévu pour confirmer ou supprimer la réforme constitutionnelle connue sous le nom de dévolution.

Les approbations et les critiques se multiplient. Cela se comprend. On voudrait une réforme respectueuse d'un large consensus social et politique. On voudrait voir clarifié un meilleur type de rapport Etat-régions en une dévolution qui tienne compte de la solidarité. On voudrait un bicaméralisme clair qui attribue à différents organes des compétences variées. On voudrait éviter un présidentielisme rampant qui risque de priver de son autorité le Parlement. Etc.

Dans l'opposition, s'élèvent des approbations qui, tout en acceptant quelques observations négatives, cherchent à engager une révision qui puisse rendre le gouvernement un peu plus stable.

Il est difficile de donner totalement raison à un camp et totalement tort à l'autre. S'agissant de questions politiques, on se situe toujours un peu dans le domaine de ce qui est discutable. Par conséquent, il est utopique de rédiger un document qui prétende démontrer mathématiquement le mieux ou carrément le meilleur, en rejetant son contraire.

Question politique. Dans ces conditions, on a du mal à comprendre pourquoi la présidence de l'Action catholique milanaise a publié un document qui invite les citoyens à aller voter et à voter "non", autrement dit à annuler le nouveau projet de loi constitutionnelle pour tout reprendre à zéro ou presque, en renvoyant à la Constitution de 1948.

Au nom de quoi une association religieuse chrétienne comme l'Action catholique d'un grand diocèse se sent le droit de se prononcer en produisant des directives – à qui ? – pour un comportement qui ne peut se fonder que sur des probabilités et non sur des certitudes. En somme, qui sont ces membres de l'Action catholique qui prétendent orienter le vote de leurs concitoyens, au moins de ceux qui sont chrétiens ? Il est à craindre que derrière on ne trouve pas l'autorité de l'évêque, qui est pourtant le responsable diocésain ultime de l'Action catholique. Les signataires se font-ils forts de leur engagement dans un organisme ecclésial ? Mais en quoi cela – ultimement – concerne l'Église ? À moins que la foi donne des lumières particulières sur le projet constitutionnel d'une nation. Mais est-ce le cas ? Et si quelqu'un, avec certaines raisons se référant au Christ et à la morale devait penser différemment et agir à l'opposé, à qui désobéirait-il ?

À moins que le document ne soit parfaitement étranger ou presque à la révélation de Jésus-Christ et à la morale catholique ; mais dans ce cas, ne peut-il pas être soutenu et signé aussi par des non-croyants ? Il en irait différemment si le sujet traité concernait la conception de l'homme et de la morale humaine comme l'avortement, l'euthanasie, la fécondation artificielle, etc. Dans ce cas, serait rappelé davantage qu'un simple point d'anthropologie morale. Et la problématique changerait.

Combien de fois s'est-on plaint, de la part de catholiques, du fait que l'Eglise – surtout sa hiérarchie – ait donné des orientations de vote politique. Et maintenant, des laïcs, sous la bannière de l'Action catholique, devraient se substituer aux évêques ?

Attention : la non-réception d'un message comme celui-ci pourrait détourner de cette association certains croyants qui veulent conserver leur liberté de jugement en matière politique.

* Mgr Alessandro Maggiolini est évêque de Côme (Italie), membre de la Commission épiscopale pour la doctrine de la foi et du catéchisme. Il fût le seul évêque italien membre du comité de rédaction du Catéchisme de l'Eglise catholique. Source : diocèse de Côme.

© Traduction Éric Iborra pour Décryptage

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à Décryptage